

97B412

**A.A.J-ABELIA AMENAGEMENTS DE JARDINS**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 14 000 Euros**  
**Siège Social : 6, rue du Pré de l'Ile 78620 L'ETANG-LA-VILLE**  
**410646350**

PG- 619102 60 EF

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 06 Septembre 2002**

18367.

L'an 2002,

Le 06 Septembre,

A 19 heures,

Les associés de A.A.J-ABELIA AMENAGEMENTS DE JARDINS, société à responsabilité limitée au capital de 14 000 euros, divisé en 500 parts de 28 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6, rue du Pré de l'Ile 78620 L'ETANG-LA-VILLE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

**Sont présents :**

- |                                                            |                             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> <b>Monsieur Patrick DROSSAERT</b> | <b>possédant 245 parts.</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Monsieur Bruno BESANCON</b>    | <b>possédant 245 parts.</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Monsieur Pierre RESPLANDY</b>  | <b>possédant 10 parts.</b>  |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Bruno BESANCON, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BB  
M

## ORDRE DU JOUR

- ☐ Lecture du rapport de la gérance,
- ☐ Démission du gérant,
- ☐ Questions diverses,
- ☐ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Patrick DROSSAERT expose aux associés que pour des raisons personnelles, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Patrick DROSSAERT de démissionner de ses fonctions de gérant, lui donne quitus de sa gestion et le remercie pour les services rendus à la Société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

BB  
M

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive 'B' followed by a long, sweeping horizontal stroke. The signature on the right is a more complex, circular scribble with multiple overlapping loops.

**A.A.J-ABELIA AMENAGEMENTS DE JARDINS**  
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 14 000 Euros**  
**Siège Social : 6, rue du Pré de l'Ile 78620 L'ETANG-LA-VILLE**  
**410646350**

**RAPPORT DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 06 Septembre 2002**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous informer que, pour des raisons personnelles, Monsieur Patrick DROSSAERT a présenté sa démission.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

LA GERANCE

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both appearing to be stylized and illegible.